

M. GOUR: Supposons que vous détourniez un wagon d'Ottawa à Montréal. par exemple. Disons que je manque de fourrage et que je prenne un wagon acheminé. Je devrais payer plus cher, parce que le wagon est déjà en route et qu'il devra peut-être être transféré d'une voie à une autre ou d'une gare à une autre. Voilà le service rapide que nous obtenons de la Commission.

Le très hon. M. HOWE: Si vous achetez à la Commission des céréales entreposées à Fort-William, c'est à vous de les faire charger. Et vous êtes peut-être moins astucieux que le courtier dans ce genre d'affaires.

Le TÉMOIN: Vous trouverez évidemment des courtiers qui chanteront les louanges de la Commission et d'autres qui l'accableront de critiques, selon leurs points de vue.

M. Charlton:

D. Exerce-t-on une pression quelconque sur les agriculteurs pour qu'ils passent par l'entremise d'un courtier?—R. Non.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à poser concernant la partie du rapport en discussion? Sinon, je suis d'avis de discuter les pièces annexées à l'appui. Annexe I: "Bilan consolidé". Y a-t-il une question à poser à ce sujet? Adoptée?

Adoptée.

Annexe II. L'annexe est-elle adoptée?

Adoptée.

Annexe III. L'annexe est-elle adoptée?

Adoptée.

Annexe IV. L'annexe est-elle adoptée?

Adoptée.

Annexe V.

M. Charlton:

D. Monsieur le président, je remarque qu'il y a, à l'annexe IV, un poste intitulé "séchage, frais de remise en état, adaptation au barème des qualités, etc.: \$2,574,625.67". Il s'agit probablement de céréales qui contiennent beaucoup d'humidité à leur arrivée.—R. Oui c'est un compte qui concerne surtout le blé qui passe par Vancouver. L'Alberta a eu la malchance d'avoir une récolte tardive et elle contenait beaucoup de céréales humides qui ont dû être séchées avant d'être envoyées outre-mer.

D. Les cultivateurs doivent payer ces frais.—R. Parfaitement. Le montant est déduit du fonds mis en commun.

D. Nous aurions là une qualité moins bonne et le cultivateur en tirerait un prix moins élevé?—R. Il recevrait un montant inférieur lors du versement initial.

Le PRÉSIDENT: Annexe V. L'annexe est-elle adoptée?

Adoptée.

Annexe VI. L'annexe est-elle adoptée?

Adoptée.

Annexe VII. L'annexe est-elle adoptée?

Adoptée.

Annexe VIII. Adoptée?—Adoptée.

Annexe IX. Adoptée?—Adoptée.

Annexe X. Adoptée?—Adoptée.